

28 janvier 2026

Fin de vie : le mépris du Sénat face à l'attente des patients

Ce mercredi 28 janvier 2026, le Sénat a adopté la proposition de loi visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs. Il a également rejeté la proposition de loi relative à l'assistance médicale à mourir. L'ADMD prend acte de ce rejet qui marque l'incapacité du Sénat à se montrer à la hauteur du débat démocratique engagé, depuis plus de trois ans, avec les travaux de la Convention citoyenne sur la fin de vie.

La majorité sénatoriale porte une lourde responsabilité dans cet échec. Après avoir profondément modifié le texte en commission, puis choisi de supprimer toute référence à une aide active à mourir, elle rejette aujourd'hui un texte qui était juridiquement inopérant. En agissant ainsi, **le Sénat se discrédite et n'apporte aucune réponse législative à de nombreuses situations de fin de vie qui, aujourd'hui encore, restent sans solution.**

Selon **Jonathan Denis**, président de l'ADMD, « *Le Sénat a fait le choix du renoncement et du déni, alors même que des personnes en fin de vie attendent une réponse humaine et responsable. En rejetant le texte sur l'aide active à mourir, il tourne le dos à la réalité des situations vécues et à la volonté largement exprimée des Français.* » Ce rejet traduit un mépris profond à l'égard des personnes en fin de vie, qui n'ont plus le temps des débats caricaturaux, mais aussi à l'égard des soignants qui attendent un cadre clair permettant de respecter la liberté de choix de leurs patients et les sécurise dans leurs pratiques d'accompagnement.

Concernant la proposition de loi visant à garantir l'égal accès aux soins palliatifs, l'ADMD reconnaît une avancée majeure : le doublement des crédits alloués à la stratégie décennale de développement des soins palliatifs, revendication portée par l'association depuis le début des travaux parlementaires. Cependant, l'ADMD regrette vivement la suppression de l'opposabilité du droit d'accès aux soins palliatifs, alors que ce droit, pourtant garanti par la loi du 9 juin 1999, n'a jamais été pleinement appliqué sur l'ensemble du territoire.

Le texte poursuit son parcours législatif avec désormais un retour à l'Assemblée nationale à partir du 17 février prochain. **L'ADMD appelle les députés à se montrer à la hauteur des débats menés l'an dernier et à porter un texte ambitieux, capable de répondre enfin à toutes les situations de fin de vie.**